faudrait au moins que sa volonté soit respectée.

Or, les élections de la Sarthe viennent, une fois de plus, de montrer que nous sommes loin de compte. *En effet, dans le scrutin du* dimanche 27 février, 81.518 suffrages se sont exprimés. La liste la plus favorisée obtient trente *mille* voix et enlève les trois sièges. Ces trente mille voix vont faire la loi aux cent huit mille électeurs inscrits et les autres listes qui réunissent cinquante deux mille voix n'ont pas un élu.

C'est cela, le Peuple Souverain ?

Il n'y a pas de doute, le système de vote actuellement en vigueur est le plus injuste que *l'on puisse trouver, il faudrait être de* mauvaise foi pour soutenir le contraire.

D'aucuns voudraient la proportionnelle « juste et loyale ». Moi aussi, si cela était possible. Quel est ce mode de scrutin ?

J'entends bien que plusieurs projets sont prêts, prétendant tous remplir ces conditions « justes et loyales ». Je n'y crois pas et je dis qu'en mettant, comme dans le Nord, vingt-quatre candidats sur une même liste, toutes les intrigues, toutes les manœuvres les plus louches et les plus viles sont possibles, ce qui n'est ni juste ni loyal.

Contre le système actuel, je suis pour le scrutin d'arrondissement mais à encore, il y a des mesures qui s'imposent.

Il ne faudrait pas, comme en 1914, voir dans des départements populeux comme le nôtre, des circonscriptions avec trente mille électeurs et d'autres où quelques milliers de voix suffisent pour être élu.

Conclusion : Je crois que le scrutin d'arrondissement doit être rétabli avec un minimum d'habitants par circonscription, de façon à ne pas infériorisier notre région sur d'autres qui obtiendraient un plus grand nombre d'élus.

Avec cela, ce qui ne nuirait pas, ce serait d'avoir des grands partis bien délimités, où les opinions seraient discutées, où l'électeur ferait son éducation, tant économique que politique en s'habituant au respect des doctrines et des principes et ainsi, quel que soit le système électoral, il pourrait, l'électeur, se prononcer en connaissance de cause ».

Au Salon des Arts Ménagers

Il y avait foule au Grand Palais pour l'ouverture de l'Exposition des Arts Ménagers : c'était l'inaugu[illegible] avant la visite du Président de la République.

La popularité du Président HERRIOT a certainement influé sur le nombre des visiteurs, car cette journée *ensoleillée aurait dû inciter ceux-ci* à rester sur les boulevards. Nous nous sommes plu à suivre M. HERRIOT dans sa visite, et il faut reconnaître que nous avions l'impression, non pas de la promenade rapide et protocolaire, mais plutôt d'une étude scrutée des nouvelles inventions et des articles présentés aux Arts Ménagers. M. HERRIOT n'est pas un ministre quelconque, honorant de sa visite un Salon : c'est un universitaire, esprit curieux et scientifique qui veut comprendre la fabrication, connaître les matières employées, l'utilisation précise et détaillée de chaque objet.

Avec quelle précision il a questionné un Administrateur des Galeries BARBÈS, au stand de cette firme ; avec quelle exigence charmante, mais volontaire, il l'a questionné sur la qualité des bois, les procédés de fabrication, l'organisation du travail et les prix des mobiliers exposés !

Nous étions en présence d'un négociant positif, d'un acheteur averti qui écoutait avec intérêt l'Administrateur qui lui disait :

« Nous sommes actuellement la maison faisant le plus gros chiffre d'affaires en meubles » et organisés sur les bases les plus modernes : » ceci nous permet d'établir nos prix de 20 à » 40 % au-dessous de la normale, bien que nos » expéditions soient faites franco pour toute la » France.

» Nous nous efforçons tout particulièrement à » servir nos clients avec rapidité. Nous avons » atteint le but que doivent poursuivre actuellement les chefs d'industrie, c'est-à-dire faire » rouler le matériel, employer le plus de personnel possible en acceptant tous les sacrifices que comporte la crise actuelle. En favorisant nos clients d'une baisse sur les prix, » baisse nullement compensée, il faut le dire, » par les prix de revient (matières premières et » salaires), nous avons l'avantage de maintenir » un chiffre d'affaires normal et réalisons ainsi » une publicité utile et des profits certains... » Ces profits échappent aux commerçants qui » ne voient pas que leur devoir est lié à leur » intérêt. »

M. HERRIOT a félicité les Galeries BARBÈS, les grandes spécialités de meubles, en la personne de leur Administrateur, pour la clairvoyance dont cette grande firme fait preuve en la période difficile que nous vivons.

L. H.

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES SERAIT BIENTOT CÉDÉ

Le « Populaire » écrit dans son numéro de mercredi :

« Le silence de la presse dissimulait l'action gouvernementale

» La cession du monopole des allumettes n'est nullement enterrée. On en parlera sous peu en Conseil des Ministres

» Et voici dans quelles conditions :

» On se [illegible] que dans le projet que nous avions analysé, il était question d'un cautionnement que devaient déposer les amodiataires du monopole. Ce cautionnement, qui s'élevait à *soixante millions de dollars* et ne devait être remboursé qu'en fin de concession, portait intérêt à 6 %.

» Or, le gouvernement, pour mieux faire accepter la cession, désirait depuis quelques semaines, obten[illegible] un taux d'intérêt plus faible.

» Ces jours-ci, les envoyés du « Napoléon des allumettes » sont venus à Paris On leur a demandé une diminution du taux. Ils l'ont accordée. Aussi, très prochainement, le Conseil des Ministres sera-t-il saisi à nouveau du projet.

» Grâce à la diminution du taux de l'intérêt, on espère pouvoir obtenir le consentement de tous les ministres On espère. Mais réussira-t-on ? ».

Drame de l'alcoolisme à Lille-Saint-Maurice

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Arrestation du meurtrier

Aux cris poussés par les deux femmes affolées, des passants prévinrent l'agent Tiédrez, qui passait à ce moment sur le tramway. Le policier monta au second étage où s'était déroulé le drame et, d'un coup d'épaule, il enfonça la porte.

Noé, affolé, s'était écroulé sur une chaise ; il portait à la tempe deux blessures, desquelles le sang s'échappait. Sur la table se trouvait l'arme du crime. Sans opposer la moindre résistance, le meurtrier se laissa emmener au commissariat du 9e arrondissement de police.

L'enquête

Sitôt informé, M. Bert, l'actif commissaire du quartier, faisait prévenir le Parquet et se rendait à la maison du crime.

Mme Noé, qui avait été déposée sur son lit, paraissait beaucoup souffrir. On la fit descendre dans la voiture d'ambulance qu'on avait fait venir, et M. Bert procéda rapidement à son interrogatoire. La malheureuse victime raconta succinctement les faits que nous relatons plus haut. On la transporta ensuite d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

" Je suis bien malheureux "

Secondé par son dévoué secrétaire, M. Descampe, M. Bert interrogea Mme Vienne, seul témoin du drame. Cette dame confirma la déposition de sa sœur.

Interrogé à son tour, Julien Noé exprima des regrets et déclara que c'était parce que sa femme ne voulait plus habiter avec lui qu'il avait voulu la tuer et se suicider ensuite.

« Je suis bien malheureux, déclara-t-il, que je me suis manqué... C'était une bonne femme et je voudrais qu'elle n'ait rien... »

L'arme dont s'est servi le meurtrier est un revolver de petit calibre. Le barillet contenait encore deux cartouches. Interrogé sur la provenance de cette arme, Noé prétendit l'avoir achetée, *il y a trois jours, à un inconnu.*

Dès que son interrogatoire fut terminé, l'époux *criminel fut à son tour conduit à* l'hôpital Saint-Sauveur, où il est gardé à vue. Les blessures qu'il porte ne sont pas graves et ne mettent pas ses jours en danger. Les projectiles, qui ont simplement pénétré sous la peau, ont pu être extraits.

Les renseignements recueillis sur Julien Noé sont déplorables ; c'était, ainsi que nous l'avons dit, un ivrogne invétéré, qui faisait le désespoir de toute sa famille, dont les membres sont des plus honorables. Noé a, à son actif, 17 contraventions pour ivresse.

Au contraire, on ne fait que des éloges de la victime, qui était très considérée, et chacun la plaint sincèrement.

Ce drame conjugal a produit une grosse émotion dans Fives et Saint-Maurice, où Mme Noé et ses enfants sont très estimés.

M. Glorian, juge d'instruction, a été désigné pour instruire cette affaire.

Les bandits de Rambouillet devant les Assises de Seine-et-Oise

Hier, deuxième audience du procès des bandits de Rambouillet : Barrère, Montfort et Moutillon, accusés d'assassinat du gardien Lenormand, et Lopez, inculpé de vol.

On procède à l'audition des témoins.

Le docteur Paul, médecin légiste, explique que le gardien Lenormand a succombé à l'asphyxie due à la strangulation et à la suffocation associées. Le docteur Roques de Fursac, médecin aliéniste, déclare que Barrère et Montfort sont responsables de leurs actes ; quant à Moutillon, débile mental, sa responsabilité est un peu atténuée.

La déposition de Mme Lenormand, veuve de la victime, n'est intéressante que par l'émotion qu'elle suscite, car le témoin n'a rien à dire. Les trois inculpés n'expriment à sa vue aucun mot de regret. La veuve fixe alors les meurtriers de son mari, qui baissent la tête et retombent sur leur banc.

Plusieurs gendarmes qui ont procédé aux enquêtes, viennent ensuite déposer.

Puis, c'est un paysan, M. Gorsin, qui retrace, dans un patois qui met la salle en joie, l'agression dont il a été victime le 4 avril 1926 sur la route de Bullion.

« J'étais allé à la fête, dit-il. Le soir je rentrais chez moi, un bâton à la main. J'étais pas saoûl, *Mon Président. Je le jure ; alors* les individus ont sauté sur moi (sic), ils m'ont serré le cou et rapidement. Je me suis évanoui. A la pointe du jour, je me suis réveillé, puis je crois que je me suis rendormi. (Rires).

Me Fourcault de Pavant, défenseur de Lopez : « N'oubliez pas que c'était la fête du pays, *cela explique ce sommeil inattendu* ».

Lopez ajoute que le témoin « était couché sur le bord de la route et qu'il était émêché ».

M. Gorsin proteste.

— « Bien sûr, explique alors Me Fourcault, il ne veut pas que sa femme le sache ». (Hilarité).

On entend ensuite plusieurs témoins, dont les dépositions n'ont guère d'intérêt.

Le détenu Tusseau raconte qu'il fut mis au courant du plan d'évasion. Cynique, il précise « Je leur avais proposé de s'évader avant le dimanche. Ce jour là ma mère n'est pas chez elle. On aurait pu lui « faucher » son argent. (Rumeurs).

Le substitut admoneste sévèrement le jeune détenu, qui ne paraît pas autrement ému.

L'APPEL DES RÉSERVISTES CULTIVATEURS

Plusieurs députés ont déposé une proposition de résolution invitant le gouvernement à n'appeler que les réservistes des catégories touchant à l'agriculture qu'en dehors des périodes des grands travaux de la terre.

Les revendications des R. L. exposées à M. Tardieu

Le programme de grands travaux et la question du canal du Nord

Une délégation du groupe interparlementaire des régions libérées composée de MM. Hayez, président ; Klotz, Henri Merlin, de Lubersac, Meunier, s'est rendue ce matin auprès de M. Tardieu, ministre des régions libérées, pour l'entretenir de la question du projet modifiant la loi de 2 mai 1924 sur la révision de certains dommages de guerre.

Les délégués se sont vivement insisté, comme ils l'avaient déjà fait récemment, auprès du Président du Conseil pour rappeler l'urgence du projet. La délégation a également conversé avec M. Tardieu à propos de la question des travaux à entreprendre dans les régions dévastées pour utiliser la main d'œuvre en chômage.

M. Hayez a, d'autre part, présenté une délégation de la Chambre de Commerce de Douai qui a entretenu le Ministre de la question du Canal du Nord.

Le drame mystérieux de Boulogne-sur-Mer

UNE SEULE PERSONNE POURRAIT ÉCLAIRER LA JUSTICE : LA COMPAGNE DE Miss DANIELS

Mercredi matin, à 10 heures, M. Roset, juge d'instruction à Boulogne-sur-Mer, a eu un long entretien avec le frère et le beau-frère de miss Daniels, qui étaient accompagnés du vice-consul d'Angleterre à Boulogne, M. Bradstrock.

M. Harold Daniels a répété au juge qu'il ne croyait pas au suicide de sa sœur, mais au crime. On a l'impression qu'il n'y a, actuellement, qu'une seule personne qui puisse aider la police à faire la lumière au sujet de la triste fin de la nurse : Miss Mac Carty, la jeune Anglaise, qui accompagnait celle-ci dans son voyage à Boulogne.

On croit que Miss Carty n'a pas dit tout ce qu'elle savait au sujet de la disparition de son amie et il est vraisemblable que le juge d'instruction va demander à nouveau son témoignage.

Les obsèques de Miss Daniels ont eu lieu hier après-midi, à 16 heures.

Ne serait-il pas l'auteur du crime de Sallaumines ?

IL S'AGIT D'UN INDIVIDU TROUVÉ PENDU DANS LES CAVES DE LA MAIRIE DE RAISMES

Hier, vers 9 h. 30 du matin, un ouvrier découvrait, dans le sous-sol de la nouvelle Mairie de Raismes, un individu pendu à un fer à T, dépassant la maçonnerie, au-dessus d'une porte dont la boiserie n'était pas encore posée. La police fut prévenue aussitôt et M. Lapouille, commissaire, vint faire les premières constatations. Le suicidé, pour atteindre le fer à T, s'était aidé de fenêtres posées contre le mur, qui lui servirent d'échelle. Voici son signalement : Taille 1 m. 75, corpulence moyenne, paraît âgé de 30 à 35 ans, cheveux bruns tirés en arrière, moustaches brunes, il donne l'apparence d'un ouvrier endimanché : chemise blanche avec faux-col rabattu, cravatte en tricot de couleurs variées nouée à la main, complet drap bleu marine presque neuf, pardessus drap gris avec col velours usagé, chapeau mou noir en bon état qu'il avait eu soin de déposer précieusement près de lui avant d'attenter à ses jours. Dans les poches du défunt on ne trouva aucune pièce d'identité permettant d'aiguiller la justice. On trouva simplement un portefeuille renfermant quelques centaines de francs, une paire de lunettes rondes avec branches souples renfermées dans un étui portant l'adresse d'un lunetier de Paris, une petite glace de poche avec peigne et cure-oreilles, un faux-col de rechange, plusieurs mouchoirs et une liste des consuls étrangers tapée à la machine à écrire. Le pendu portait à l'annulaire gauche une bague constituée par deux serpents entrelacés.

Le corps a été transporté à la morgue municipale.

On se perd en conjectures sur l'identité de cet individu inconnu dans la localité et l'on se demande si, *étant étranger — la liste des* consuls étrangers trouvée sur lui porte à le croire — il ne serait pas l'auteur du crime de Sallaumines.

La justice percera, sans nul doute, le mystère qui plane sur cette affaire.

AUX EMPLOYEURS DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Le Ministre du Travail rappelle qu'il est interdit d'employer un étranger qui ne soit pas muni d'une carte d'identité d'étranger portant la mention « travailleur » ou l'indication expresse que le titulaire exerce bien une profession salariée.

Si le travailleur étranger a été introduit depuis moins d'une année, et s'il n'est pas présenté par un Office public de placement, les employeurs doivent, en outre, vérifier :

1° Que la carte d'identité ne lui a pas été délivrée pour une profession autre que celle dans laquelle il demande à être embauché ;

2° Que le contrat sur le vu duquel la carte lui a été délivrée et dont mention est faite sur la dite carte est arrivé à expiration ou a été régulièrement résilié.

Enfin, tous les travailleurs étrangers embauchés depuis plus de 24 heures doivent être portés par l'employeur sur un registre « Ad hoc » qui doit être représenté à toute réquisition des inspecteurs du travail ou des officiers de police judiciaire.

Les employeurs qui embaucheraient à leur service un travailleur étranger, quels que soient son âge, son sexe et son emploi, sans avoir observé les prescriptions qui précèdent, sont passibles d'une amende de 500 à 1.000 fr. sans préjudice des dommages-intérêts auxquels ils pourraient être condamnés au profit du premier employeur. Le défaut d'inscription au registre donne lieu à une amende de 5 à 15 fr. pour chaque infraction constatée.

L'armée nordiste de Sun-Chuang-Fang est démoralisée

Le commissaire de la défense de Changhaï annonce que l'armée entière de Sun-Chuang-Fang, soit 20.000 hommes, se retire de Soun-Kiang. Elle sera remplacée par l'armée du Chang-Toung, qui arrive à Soung-Kiang par tous les trains disponibles. L'armée de Sun, démoralisée, se rend dans diverses parties des provinces.

Les missions seraient en grand péril

Des nouvelles reçues par le siège, à Bruxelles, des missions en Chine, il résulte que celles-ci seraient en grand péril.

Le nombre des chômeurs diminue à Lille

M. Roger Salengro, Maire de Lille, communique les chiffres que lui fait tenir l'Office Départemental faisant fonction d'Office Municipal de placement.

Ils accusent une diminution de l'effectif des sans travail.

On ne compte plus, en effet, que 1756 chômeurs : 1.501 hommes ; 255 femmes.

On n'inquiétera pas les chômeurs n'ayant pu payer leurs impôts

M. Mounié, sénateur de la Seine, et M. Prest, conseiller général, adjoint au maire de Montrouge, ont été reçus par M. Grignon, directeur du cabinet du Président du Conseil, à qui ils ont signalé la situation des chômeurs n'ayant pu acquitter le montant de leurs impôts de 1926, et qui sont actuellement menacés de saisie par le fisc.

M. Grignon a assuré M. Mounié et Prest qu'il ne manquerait pas d'attirer l'attention du Président du Conseil sur ce cas particulièrement intéressant.

A la suite de cette visite, M. Poincaré a fait donner aux fonctionnaires des contributions directes des instructions pour qu'ils surseoient à toute perception d'impôts à l'égard de cette catégorie de contribuables et que les poursuites qui pourraient être engagées soient suspendues.

Une femme tuée par une locomotive à Ascq

Un grave accident dû à l'imprudence de la victime, est survenu en gare d'Ascq dans la soirée de mardi, causant la mort d'une brave ménagère de la localité.

Cet accident qui a produit une grosse émotion parmi la population s'est produit dans les circonstances suivantes :

Dans la soirée de mardi les époux Gustin-Vanderberghe revenaient de Lille par le train quittant cette ville à 21 h. 00 et arrivant en gare d'Ascq à 21 h. 22. Descendus en gare d'Ascq, ils gagnèrent le passage à niveau de la rue Marceau et laissèrent passer le train duquel ils étaient descendus. Mais au même moment arrivait en sens opposé un train venant de Baisieux, les barrières du passage à niveau étaient fermées, les époux Gustin voulurent néanmoins traverser la voie pour sortir par le portillon et gagner la rue Marceau. Le garde-barrière qui se trouvait de l'autre côté de la voie avait bien aperçu le geste irréfléchi des époux Gustin, il cria de ne pas passer, mais son appel ne fut pas entendu. Au moment où le couple s'engageait sur cette voie, il vit mais trop tard la lourde locomotive. Par un brusque mouvement en avant, le mari put éviter le choc. Il n'en fut malheureusement pas de même de Mme Gustin, qui fut happée par la machine et projetée le long de la voie.

Les premiers moments d'angoisse passés, M. Gustin releva son infortunée compagne qui ne donnait plus signe de vie. Il la transporta, aidé de quelques employés du chemin de fer, dans une maison voisine, au numéro 110 de la rue Marceau, où, malgré les soins empressés qui lui furent prodigués, elle expira peu après, sans avoir repris connaissance et avant toute intervention médicale.

La victime est née à Camphin, le 13 février 1863. Elle exerçait la profession de ménagère. Son mari M. Emile Gustin, 57 ans, est employé de commerce, à Ascq, rue Massena, 66.

La gendarmerie de Lannoy, prévenue par le garde Decourcelle, a ouvert immédiatement une enquête. Toutefois, il semble, bien que la responsabilité du garde barrière est entièrement dégagée. Cet accident a produit une vive émotion dans la paisible commune d'Ascq, où les époux Gustin étaient très estimés.

L'assemblée de la Société des Agriculteurs du Nord

La Société des Agriculteurs du Nord s'est réunie hier à 11 heures, à l'Hôtel Maréchal, à Lille, sous la présidence de M. Hadon, président.

Après avoir adressé les félicitations de l'assemblée aux membres récemment décorés, le Président donne connaissance de divers vœux, qui sont adoptés à l'unanimité. Il est particulièrement demandé qu'au moment de l'application de l'heure d'été, l'heure de fermeture des gares P.V. soit fixée à 18 heures au lieu de 17 h. L'assemblée s'associe, en outre, aux vœux du Comice Agricole de Lille, relatifs à la protection douanière des produits agricoles et au retour de la liberté en ce qui concerne la production de l'alcool de betteraves afin d'éviter que la France soit obligée d'acheter 600.000 hectolitres d'alcool à l'étranger.

M. Florimond Desprez expose la nécessité de protéger et de développer la culture du lin.

En ce qui concerne le blé, il fait un exposé précis du marché au cours de l'année écoulée et termine la lecture de son rapport en réclamant l'égalité douanière en ce qui concerne les produits agricoles.

M. Desprez fait appel à la fraternité française. « On ignore, en ville, dit-il, les conditions de vie des habitants des campagnes », et il réclame l'encouragement de la production agricole en ramenant la main-d'œuvre à la culture, en électrifiant les campagnes, en revisant les tarifs douaniers de telle sorte qu'ils ne soient plus pour l'agriculture une cause d'affaiblissement.

« M. Bokanowski, dit-il, a donné à cet égard l'assurance que la prochaine revision serait le point de départ d'une politique nettement agricole. Ce sont là, pour l'agriculture, des raisons d'espérer en un avenir meilleur, mais pour assurer ces jours de prospérité nécessaire, il faut que les cultivateurs restent solidairement unis. Ainsi, le paysan, comme toujours, contribuera pour sa large part à la restauration financière du pays. »

DERNIÈRE HEURE

L'explosion d'Ebbw-Vale a tué 52 mineurs

Le Président du « Board of Trade » a annoncé que le nombre des morts, dans l'explosion de la mine d'Ebbw-Vale est de 52.

M. Baldwin mal reçu par les mineurs

Une dépêche de Londres relate que M. Baldwin a été l'objet d'une manifestation hostile de la *part des mineurs lorsque accompagné* de sa femme, il s'est rendu sur les lieux de la catastrophe d'Ebbw-Vale. Il a été accueilli par les cris de : « Pourquoi ne descendez-vous pas dans la mine vous-même ? ».

La manifestation n'a, semble-t-il, pas troublé M. Baldwin, qui a continué à fumer sa pipe.

LE DROIT DE REPRISE DES LOGEMENTS ET LES EXPULSIONS

La *Commission de* législation civile a entendu le rapport de M. Félix Gouin, sur les différentes propositions de modification de la loi sur les loyers.

Elle a adopté les nouvelles dispositions suivantes :

La loi modificative devra s'appliquer à l'ensemble du territoire. Le droit de reprise du propriétaire sera conditionné par le motif légitime à la condition que l'acquisition de l'immeuble soit antérieure au 1er mars 1926.

D'autre part, la Commission a décidé d'entendre le Garde des Sceaux sur la proposition de résolution déposée par M. Arthur Levasseur et tendant à surseoir à toute expulsion de locataire jusqu'au vote de la loi nouvelle.

DÉCLARATIONS DE M. PAINLEVE SUR LA RÉFORME MILITAIRE

La Commission de l'armée a entendu M. le Ministre de la Guerre au sujet des principes qui doivent servir de base à notre réorganisation militaire.

M. Painlevé a examiné et justifié la solution apportée aux problèmes de l'instruction tant individuelle que collective, et de la mobilisation. Il a donné des précisions, en particulier sur le fonctionnement des centres mobilisateurs et sur l'incorporation du contingent appelé à partir de 1934, telle qu'il l'a prévue.

La discussion du projet militaire se poursuivra mardi.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Rue Cherche-Midi, M. Grunnard, offic. finlandais, poignardé par camarade. État p. grave.
— M. Briand quittera Paris samedi soir pour Genève. Conseil Société des Nations.
— Dans bijouterie, 32, rue Balagny, malfaiteurs ont volé nuitamment 20.000 francs bijoux.
— En vue électrification générale France, par houille blanche, gr. const. Sénat, président Mithouard.
Versailles. — Parlementaires polonais ont visité château. Banquet ; discours ministre pensions.
Montpellier. — 2 cadavres trouvés sur voie ferrée. L'un, un ouv. maç., 58 a., l'autre chiffon., 45 ans.
New-York. — M. Karinski, arrivé bord «Olympic» Grand mystère entoure son voyage.
Monte-Carlo. — Prince Léon Radziwill, décédé subitent d'une embolie.

Les héros français de l'occupation

ILS ONT ÉTÉ NOMBREUX DANS NOS RÉGIONS SI ÉPROUVÉES

A l'occasion de la souscription ouverte par le « Daily Telegraph » en faveur des héroïnes françaises de l'occupation, qui ont sauvé des soldats anglais au péril de leur vie, on nous signale, outre les cas de Mmes Belmont-Gobert et Cardon, de Bertry, et celui de Mme Baudhuin, du Cateau, des actes de dévouement qui méritent aussi d'être connus.

A Englefontaine, près Le Quesnoy, pour avoir caché chez elle le soldat anglais Thomas Hanley, **Mme Vve Louise Wilbert** a été déportée en Allemagne. Relâchée vers la fin de la guerre, la pauvre femme revint à Englefontaine, pour voir sa fille et sa nièce tuées par le bombardement lors de la libération. Blessée elle-même au bras, Mme Wilbert, qui a perdu, en outre, son mari à la guerre, vit maintenant seule et sans ressources.

En Englefontaine encore, la famille **Bouteaux-Hoez**, recueillit en août 1914, un groupe important de soldats anglais, auxquels elle assura pendant dix mois la subsistance.

On nous signale, en outre, le cas de la famille Hardy-Desnoulet, domiciliée actuellement 9, rue Faidherbe, à Tourcoing, qui cacha pendant la guerre successivement quatre soldats français et un soldat belge.

Ces seuls faits, parmi tant d'autres, montrent que les actes de dévouement et même d'héroïsme n'ont pas manqué dans nos régions martyres.

LA COMMISSION SÉNATORIALE DES FINANCES A RÉDUIT DE 100 MILLIONS LE CAHIER DE CRÉDITS

La Commission sénatoriale des Finances a pris connaissance hier, du texte de l'engagement pris par le Gouvernement français et accepté par le Gouvernement américain de payer à la Trésorerie fédérale le 15 juin 1927 une somme de 10 millions de dollars, au compte de la dette actuelle de la France envers les Etats-Unis.

Persévérant au surplus dans sa résolution antérieure, de ne discuter la question des dettes que lorsque le Sénat en aura été saisi, la Commission a chargé le rapporteur général de lui présenter, dans une prochaine séance, un exposé des accords franco-anglais et franco-américain.

M. Henry Chéron a ensuite analysé son rapport sur le projet de crédits supplémentaires voté par la Chambre.

Sur sa proposition, la Commission, après examen et discussion des divers chapitres, a réduit 100 millions de francs de l'ouverture dont 70 *millions au titre du budget général* et 30 millions au titre des budgets annexes.

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

UNE VICTOIRE DE FRED BRETONNEL

Hier, à la Salle Wagram, dans un combat de boxe de 10 rounds, Fred Bretonnel a battu Phil Bond à la sixième reprise.

LA DISPARITION DU JEUNE WEENS DE DUNKERQUE

Les défenseurs du nommé Puravet, Mes Zevaes et Sisoo, sont arrivés à Dunkerque. Le tenancier Puravet, inculpé de recel a été interrogé hier après-midi par le juge d'instruction. Sur de nouveaux témoignages recueillis, d'un sieur M... et qui affirme, quoique ce tenancier s'en défende, qu'André Weens pénétra dans la maison de tolérance n° 15, le dimanche avant sa disparition.

INFANTICIDE A ROUBAIX

ON A DÉCOUVERT DANS LE CANAL LE CADAVRE D'UN NOUVEAU-NÉ

Hier matin, vers 8 heures, le cadavre d'un nouveau-né, du sexe masculin, était retiré des eaux du canal de Roubaix, près de l'écluse du Pont du Galon d'Eau.

M. le commissaire de police du 5e arrondissement, était aussitôt informé. Il se rendit sur les lieux et fit procéder aux constatations d'usage par M. le docteur Maurice Jacquemont.

Celui-ci, après examen attentif de l'enfant, a déclaré qu'il était né viable, que le cordon ombilical avait été sectionné au moyen de ciseaux. L'enfant mesure de 50 à 60 centimètres. Il paraît plutôt fort, et était très bien constitué. Il a dû séjourner dans l'eau environ un mois et demi et cependant, la décomposition n'est pas complète.

M. le docteur Jacquemont a également constaté que l'abdomen était ouvert et que les cuisses présentaient à leur origine de profondes lésions.

Il a conclu à un infanticide.

De l'abdomen ouvert les intestins sortent. Cette circonstance ne semble pas être de nature à aggraver le geste déjà barbare accompli par celui ou celle qui a jeté le nouveau-né dans le canal. Il est probable que pendant le long séjour dans l'eau du cadavre de l'enfant, celui-ci aura reçu des coups de gaffes utilisées par les mariniers aux manœuvres de leur péniche.

M. le commissaire de police du 5e arrondissement a ouvert immédiatement une enquête. Il a fait transporter le corps à la morgue de la Fraternité aux fins d'autopsie, qui a été pratiquée par M. le docteur Muller, médecin-légiste, commis par le Parquet de Lille, à qui il a fait tenir ses conclusions.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Mauvais ; pluies matinales suivies d'éclaircies et ondées ; vents de Sud-Ouest, 9 à 12 m. Température minimum environ 6°.

DES CHINOIS VOULAIENT ENVAHIR LEUR LÉGATION DE PARIS

Une centaine de Chinois ont pénétré hier matin, à 7 heures, à l'intérieur de la légation de Paris et ont demandé à être reçus par le ministre. Celui-ci refusa de recevoir les manifestants, mais accepta cependant de donner audience à deux délégués à l'ouverture des bureaux. Il fit en outre appel à la police pour faire sortir les manifestants de la légation.

Après une légère résistance, les Chinois furent repoussés dans la rue, mais comme ils refusaient de circuler, ils furent amenés au poste de police. La plupart seront poursuivis sous l'inculpation d'outrages à agents.

Ils venaient solliciter des secours

De l'interrogatoire subi par les Chinois, il résulte que la plupart d'entre eux, atteints par le chômage, venaient solliciter un secours.

Une seule arrestation a été maintenue pour outrages aux agents

RÉCOMPENSES POUR SERVICES AUX ŒUVRES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

L'« Officiel » publie la liste des récompenses honorifiques accordées pour services rendus aux œuvres de l'Education Physique, des Sports et de la Préparation Militaire, au titre de l'année 1926 :

1re RÉGION. — Lettres de félicitations : Bodelle, sous-agent technique de 2e classe à la Poudrerie d'ESQUERDES ; Deruy, capitaine au 43e R. I. ; Ducourant, lieutenant au 43e R. I. ; Grandcourt, sergent rengagé au 43e R. I. ; Prost, sergent moniteur au service départemental d'instruction physique ; Sorel, lieutenant au 43e R. I., membres des S. A. G.

Médaille d'argent : Debuisne, à ROUBAIX ; Duplouich, à LABUISSIÈRE ; Guerre, à BILLY-MONTIGNY ; Lemaire, à AVESNES ; Wachmar, à LILLE.

Citations au Bulletin Officiel, avec lettres de félicitations : Bongo, à WIGNEHIES ; Cambray, à WATTRELOS ; Delaplanche, à FRESNES ; Demplanque, à FREVENT ; Dreuille, à CALAIS ; Grosjean, à VALENCIENNES ; Jourdain, à LILLE ; *Lefebvre*, à LUMBRES ; Pagen, à BILLY-MONTIGNY.

UN ENCAISSEUR DISPARU

Le directeur d'une banque de Nogent-sur-Marne, situé 4, rue Pasteur, a signalé au commissariat de la localité, la disparition d'un encaisseur, M. Léon Desrès, âgé de 62 ans.

M. Destrès, qui est en même temps concierge de l'immeuble où il habite, 22, rue Emile-Zola était parti, lundi vers 14 heures, pour une longue tournée au Perreux et à Nogent-sur-Marne. On ne l'a revu depuis, ni à la banque, ni à son domicile.

L'enquête a permis de relever les traces du passage de M. Destrès, qui, à 16 heures, avait déjà encaissé 40.000 francs environ, sur les 60.000 qu'il devait effectuer.

FEUILLETON DU 3 MARS 1927. — N° 38

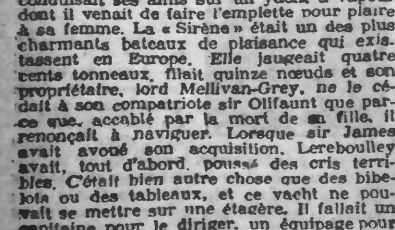

En passant, le sénateur devait s'arrêter à Corinthe, afin de voir l'emplacement choisi dans le projet de percement de l'isthme. Il emmenait Thauziat, et c'était sir James qui conduisait ses amis sur un yacht à vapeur dont il venait de faire l'emplette pour plaire à sa femme. La « Sirène » était un des plus charmants bateaux de plaisance qui existassent en Europe. Elle jaugeait quatre cents tonneaux, filait quinze nœuds et son propriétaire, lord Mellivan-Grey, ne le cédait à son compatriote sir Olifaunt que parce que, accablé par la mort de sa fille, il renonçait à naviguer. Lorsque sir James avait avoué son acquisition, Lereboulley avait, tout d'abord, poussé des cris terribles. C'était bien autre chose que des bibelots ou des tableaux, et ce yacht ne pouvait se mettre sur une étagère. Il fallait un capitaine pour le diriger, un équipage pour le manœuvrer, du charbon pour le chauffer. C'était, en dehors du prix d'acquisition, une dépense sans cesse renouvelée. Lereboulley, pendant quinze jours, ne fait pas en récriminations amères au sujet du bateau.

— Si encore il valait quelque chose ! disait-il à sir James. Mais, à coup sûr, c'est un vieux sabot qui ne tient plus la mer, et qui va couler bas à la première occasion. Et vous m'offrez de naviguer avec vous, dans de pareilles conditions ?... Mais vous êtes fou, oui, fou ! Et j'espère bien que votre femme ne se risquera pas en votre compagnie... A moins d'être insensée elle-même, elle restera à terre. Si vous allez au fond de l'eau, sir James, nous vous pleurerons, mais au moins vous n'aurez pas entraîné avec vous la pauvre Diana.

Et c'était avec une rageuse insistance qu'il prédisait à sir Olifaunt un sinistre certain. On sentait qu'il aurait voulu être sur la côte au moment où la « Sirène » s'engloutirait dans les flots, afin de jouir du coup d'œil et d'être bien sûr que son prodigue ami n'avait survécu au naufrage. Mais sir James ne se démontait pas, et, avec son flegme ordinaire, il disait :

— C'est Diana qui a acheté le yacht, et elle est folle de joie à l'idée de faire, à bord, le tour de la Méditerranée... Il est d'ailleurs tout à fait joli et offre la plus grande sécurité.

— Un sabot, je vous dis, un sabot ! grondait furieusement Lereboulley... Et vous vous noierez tous... En tout cas, moi, je n'irai pas... sur le sabot !

— C'est une très bonne affaire, reprenait *sir James, on gagnera dessus en le revendant.*

Lereboulley bondissait, hors de lui :

— Une bonne affaire !... Un bateau d'occasion... pour quatre cent mille francs !... Entendez-vous, sir James, quatre cent mille francs ! Vous n'avez pas l'air de vous douter de ce que c'est que quatre cent mille francs ! Il faudra payer, sacrebleu ! Pensez-y !

— Je vous ai prévenu de l'époque à laquelle devra être effectué le premier versement.

— Il est admirable !... Non, mais admirable ! bégayait Lereboulley, étranglant de colère.

Alors sir James, à bout de patience, s'avançait vers le sénateur, avec un air si féroce que celui-ci, calmé comme par enchantement, ne proférait plus des interjections confuses et ne se permettait plus de blâmer celui qui le terrorisait. Enfin Diana, avec son plus délicieux sourire, avait déclaré qu'elle était contente. Et c'était un argument qui terminait généralement les discussions, même les plus violentes, engagées entre sir James et Lereboulley. Le yacht était arrivé au Havre. Il se trouva qu'il était parfait, luxueusement aménagé, et Diana ayant proposé de faire une excursion le long des côtes de la Méditerranée, *le sénateur avait profité de l'occasion pour* se faire conduire à Smyrne. C'était un agréable moyen de passer quelques semaines avec sa belle et de rentrer dans son argent. Dès lors, le déplacement eut des allures de fête. On en parla un peu plus qu'il n'aurait plu à Lereboulley, qui ménageait beaucoup les apparences à cause de la position de Diana. Mais Emilie, qui ne connaissait plus de bornes quand il s'agissait de la belle Anglaise, commença à lancer des mots si vifs, que bientôt le voyage prit des proportions fabuleuses. Un soir que, chez son père, on demandait quel serait définitivement le port d'attache du yacht de Mme Olifaunt, dans la Méditerranée :

— Mais est-ce qu'il n'est pas tout indiqué ? demanda froidement Emilie.

— Lequel donc ?

— Cythère !

Ces méchancetés, que Lereboulley n'osait pas réprimer, autant par tendresse que par crainte, car il aimait et redoutait sa fille, étaient pour lui un supplice. Si Emilie avait consenti à promettre de ne plus déchirer Diana de ses petites griffes acérées et de ses dents aiguës, *il lui aurait* donné ce qu'elle aurait voulu. Mais c'était la volupté secrète de cette disgraciée de *mettre en lambeaux la jolie femme* qui coûtait si cher à la passion de son père. Le résultat de cette petite guerre fut d'avancer le départ de la joyeuse bande, et, un beau matin, Hélène apprit que Lereboulley voguait sur les flots bleus, et Thauziat avec lui.